

## REPLACEMENT D'UN DROIT D'ACCÈS PAR LA FQCQ

**ATTENTION : Un droit d'accès n'est PAS transférable à une autre personne.**

### REPLACEMENT POUR : CHANGEMENT DE VÉHICULE OU DE VIGNETTE ENDOMMAGÉE

Envoyer une demande de remplacement par courriel à [info@fqcq.qc.ca](mailto:info@fqcq.qc.ca) en prenant soin d'inscrire :

- Votre numéro de droit d'accès;
- Vos nom et prénom ;
- Votre numéro de téléphone pour qu'on puisse vous joindre si nécessaire.

Joindre à votre message les informations et preuves suivantes :

- Indiquer la raison de la demande de remplacement dans le courriel;
- Joindre une photo lisible de l'ancienne vignette (en couleur) découpée en 4 ou qui affiche **<VOID>** sur la plus grande partie de sa surface :



- Joindre une photo lisible de l'immatriculation s'il s'agit d'un changement de véhicule.

**Votre remplacement sera fait, et mis à la poste, dès que toutes les informations et pièces justificatives nous auront été envoyées.**

### REPLACEMENT POUR : VIGNETTE PERDUE

Envoyer une demande de remplacement à [info@fqcq.qc.ca](mailto:info@fqcq.qc.ca) en prenant soin d'inscrire :

- Votre numéro de droit d'accès :
- Vos nom et prénom;
- Votre numéro de téléphone pour qu'on puisse vous joindre si nécessaire.

Votre numéro de droit d'accès ne changera pas, mais vous recevrez une **<vignette de remplacement numérotée>** et une nouvelle copie imprimée prouvant qu'on vous a attribué cette nouvelle vignette.

---

**ENVOYEZ LA DEMANDE DE REPLACEMENT À :**

Courriel [info@fqcq.qc.ca](mailto:info@fqcq.qc.ca)

Téléphone : 514-252-3050 poste 0